

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué par le Maire M. Lucien BRUYAS le 3 octobre 2023 s'est réuni le 10 octobre 2023 à 20h30.

Membres présents à la séance : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD

Membres absents excusés : M. Sylvain RIVORY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ACQUISITION DES PANNEAUX « HAMEAUX »

Monsieur le Maire présente les devis qui ont été demandés à plusieurs entreprises :

- Entreprise KgMat : 2677,02 € HT soit 3212,42 € TTC
- Entreprise SEDI : 2753,10 € HT soit 3303,72 € TTC
- Entreprise Direct Signalétique : 3654,64 € HT soit 4385,57 € TTC

C'est donc l'entreprise KgMat qui est retenue.

A la demande de Mme Murielle BOIRON, une étude sera effectuée pour connaître les poteaux à acquérir.

ARRET DE COMMERCES

Les deux commerçants de Longes dernièrement installés vont arrêter leur activité :

- Les Délices de Lévi le 20 novembre 2023
- Pivoine et Poésie le 31 janvier 2024

Une annonce sera faite pour le local de 33 m² actuellement occupé par les Délices de Lévi.

Concernant le local de 77 m², occupé par Pivoine et Poésie, une étude sera réalisée pour l'installation de la bibliothèque de Longes.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur Didier TESTE, adjoint à la voirie, fait le descriptif des travaux qui seront effectués sur l'enveloppe 2024 allouée par l'Agglo.

- Réfection de la voie de Remillieux : 30.962,90 € TTC
- Réfection du début de la route du Coin (entre l'Echappée et le chemin de la Combe) : 20.204,89 € TTC
- Fossé droit chemin de la Combe : 4.161,98 € TTC
- Ponceau Chemin du Malozon : 10.912,47 € TTC

CLASSEMENT VOIES COMMUNALES

Vu le Code de la voirie routière en ses articles L. 123-2 et L. 123-3, L. 141-3, L. 162-5, R. 141-4 à R. 141-10
Vu le Code rural et de la pêche maritime en ses articles L. 121-17, L. 161-1 et suivants

Considérant que les caractéristiques du

prolongement du VC n°27 dite « Chemin de Combe Girard », sur 325 mètres (Ferme « ChasseNuage)

Chemin des Audinières (nouvelle voie) sur 122 mètres (GAEC de Beausoleil)

Prolongement de la VC dite « Chemin de Griffoney sur 328 mètres (EARL de Griffoney)

identifiés comme chemins ruraux, sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique et de la voirie communautaire d'intérêt communautaire

Considérant que dès lors, il convient de classer ces voies dans la voirie communale

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal

Considérant que ces voies sont d'utilité communautaire, bien qu'aménagées en impasse, elles desservent des activités agricoles générant des emplois

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale et intercommunale les voies ci-dessus décrites et demande à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération de prendre en compte cette délibération.

PLANIFICATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi «ENR», contient un arsenal de mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives à celle d'origine nucléaire. Parmi elles, figurent des dispositifs de planification territoriale dont l'objet est de favoriser l'implantation de ces projets, ainsi que de réalisations industrielles jugées nécessaires à la transition énergétique. Sont ainsi créées des «zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ».

La loi permet aux communes de définir, à compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2023, après concertation avec leurs administrés, ces zones où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter sur leur territoire. Il s'agit des énergies telles que : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc...

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir aux zones potentielles identifiées sur la commune



VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente la vente de terrains du mois de Octobre 2023 :

- Vente d'une parcelle de bois d'une superficie de 8,18 hectares

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE expose au Conseil Municipal que l'interdiction de l'utilisation du complexe sportif du Fautre à Trèves résulte de l'inspection obligatoire des poteaux d'éclairage public : un des poteaux présente des risques.

Madame Murielle BOIRON fait le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le Mardi 7 novembre 2023 :

- 84 écoliers inscrits
- Classe verte du 21 mai au 24 mai 2024 pour laquelle l'école demandera une participation à la commune
- Travaux demandés : pose de volets roulants dans les classes du bas

Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU et Mme Camille BRUYAS font le compte-rendu de la commission de l'Agglo sur les événements culturels. A Longes, en 2024, aura lieu Ciné Eté. Le 21 mars 2024, spectacle « Le Tentaliste » dans le cadre du Festival de l'Humour de la MJC de Vienne à l'Espace Pierre Bret à Trèves.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la notification du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'année 2023 : 5752 € (6001 € en 2022)
- De la semaine de l'installation et de la transmission du 23 novembre au 14 décembre sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération
- La préparation des salles pour le concours de belote et la cérémonie du 11 novembre
- **La distribution des colis de Noël pour les personnes âgées aura lieu le Samedi 16 décembre et non le 17 décembre comme indiqué sur le courrier.**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 5 décembre 2023

L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21h55

LOCATIONS COMMUNALES

Un local commercial va se libérer au 20 novembre 2023. il conviendrait à une activité médicale ou paramédicale, à une activité de bureau (assurances, comptable, etc...) Surface : 33 m², loyer : 216,90 € mensuel.

Un logement se libère au 1er février 2024. T3 d'une surface de 49 m², montant du loyer : 320,85 € mensuel dont 4,58 € de charges.

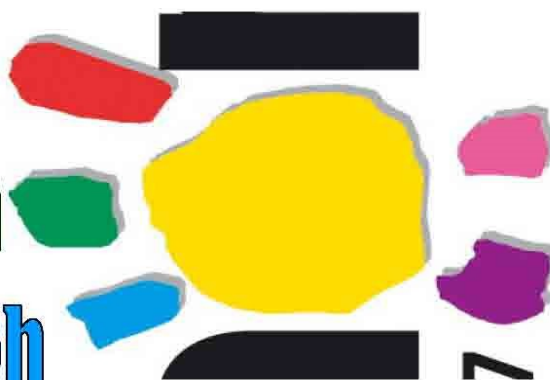
Téléthon

LE VENDREDI 8 DECEMBRE
A LONGES

MARCHE NOCTURNE

Parcours de 4 et 10 km environ

Départ de 18h à 20h



SOUPE AUX CHOUX

**Pensez à prendre lampes, gilets fluorescents
Emmenez vos verres pour les ravitaillements
Une urne sera à votre disposition pour les dons**

Organisé par le Comité des Fêtes de Longes et la Commune